



APPEL DE LA COTISATION 2010

Rectification d'adresse :

professionnelle ou privée s'il y a lieu

.....
.....
.....

Code Postal : Ville :

Tél. : Télécopie :

Mél :

*Si modification des deux adresses nous le mentionner par
mél ou par courrier*

Montant de la cotisation

Membre en activité <input type="checkbox"/> 120 €	Jeunes	Jeunes professionnels (<i>moins de 35 ans au 1er janvier 2010</i>) <input type="checkbox"/> 45 €
Retraité <input type="checkbox"/> 60 €		Étudiant (<i>photocopie de la carte</i>) <input type="checkbox"/> 20 €

Cotisations communes et Partenariats

Cotisation SF2M pour les membres du Cercle d'Étude des Métaux	<input type="checkbox"/> 100 €
SF2M titulaire + SCF (<i>avec la revue Actualité Chimique</i>)	<input type="checkbox"/> 230 €
SF2M retraité + SCF (<i>avec la revue Actualité Chimique</i>)	<input type="checkbox"/> 151 €
SF2M retraité + SCF (<i>sans la revue Actualité Chimique</i>)	<input type="checkbox"/> 111 €
SF2M titulaire + SFGP	<input type="checkbox"/> 162 €
SF2M retraité + SFGP	<input type="checkbox"/> 94 €
E-membership à ASM international	<input type="checkbox"/> 22 €

Editions

Abonnement annuel à AEM

- Version électronique seulement	<input type="checkbox"/> 49 €
- Version électronique + version imprimée (jusqu'au 31/3/2010)	<input type="checkbox"/> 76 €
- Version électronique + version imprimée (à compter du 01/04/2010)	<input type="checkbox"/> 105 €
Abonnement annuel à IJMR (International Journal of Materials Research) à prix réduit	<input type="checkbox"/> 525 €

Sociétés et organismes institutionnels :

Membre bienfaiteur : Cotisation supérieure à	<input type="checkbox"/> 2 000 €
Organisme ou Société de plus de 10 personnes : (hors cotisation du personnel de l'entreprise)	<input type="checkbox"/> 1 000 €
Organisme ou Société de moins de 10 personnes : (hors cotisation du personnel de l'entreprise)	<input type="checkbox"/> 500 €

Cette cotisation ouvre droit à des avantages spécifiques pour le personnel non inscrit à la SF2M (nous consulter ou voir le site Web)

Fiscalité

La cotisation SF2M donne droit à une réduction d'impôt de 66 % au titre d'adhésion à un organisme d'Intérêt Général pour les personnes physiques réglant personnellement. Un reçu fiscal vous sera adressé automatiquement si vous réglez personnellement (hors cotisation ASM et abonnement AEM).

Règlement

- Si vous réglez vous-même votre cotisation, cochez la rubrique vous concernant, puis **retournez cette feuille** avec votre règlement à la SF2M.
- Sinon, cochez la rubrique vous concernant et adressez cette feuille à la personne, au service ou à l'organisme qui effectuera le paiement. Il lui est demandé de **joindre cette feuille** au paiement, ou à la commande
- Il vous est demandé de régler votre cotisation **avant le 31 mars 2010**.

Annuaire électronique des membres de la SF2M

Cochez cette case si vous souhaitez que vos coordonnées ne figurent pas dans l'annuaire de la Société Française de Métallurgie

